

L'ASPECT JURIDIQUE EN KINESITHERAPIE : DE LA DEONTOLOGIE AU CONTENTIEUX, S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTEGER

PROGRAMME 2020

9h00 :

- Accueil des participants, recueil de leurs attentes et questions à aborder durant la formation

9h30 :

- Rappel du cadre juridique avec les différentes instances que ce soit le tribunal (civil, pénal, administratif), le conseil de l'ordre (commission disciplinaire), la sécurité sociale (TASS)

10h15 :

- Déroulement d'une expertise judiciaire au tribunal, en commission disciplinaire ou devant le TASS avec les fautes que l'on peut vous reprocher

11h15 :

- Principes majeurs de la défense : soins en accord avec les données actuelles de la science, obligation triennale de formation, consentement du patient

12h00 :

Pause déjeuner

13h00 :

- Définition de la profession, de son champ de compétences, son droit de prescription avec un distinguo entre les MK/MK ostéopathes et ostéopathes exclusifs

13h45 :

- Explication des textes incontournables à savoir le code de déontologie, le décret des actes professionnels, la nomenclature des actes de l'assurance maladie

14h30 :

- Abord des notions juridiques qui posent souvent problème avec exemples concrets et jurisprudences à l'appui : secret médical, chutes au cabinet,

réception des mineurs, manipulations vertébrales, soins en urgence ou en 1ère intention, accueil d'un stagiaire, plate-forme de prise de RDV en ligne, cotations des actes, nombre et durée des séances, facturation du bilan, validité des documents, vente de produits au cabinet, publicité, DE/HN, paiement anticipé, facturation des séances manquées et recouvrement des séances non réglées par le patient, arrêt du traitement en cours de prise en charge...

17h :

- Cas pratiques de situations litigieuses avec analyse et débat oral

17h30 :

- Temps final de réponse aux questions

18h00 :

Fin de la journée